

Syndicats nationaux de l'AFPA  
CGT, CFDT, CGT-FO, SUD-Solidaires  
Tour Cityscope  
3 rue Franklin  
93100 Montreuil

Montreuil, le 20 novembre 2018

Madame Muriel Pénicaud  
Madame la Ministre du Travail  
127 rue de Grenelle  
75007 PARIS

Objet : demande d'audience concernant l'AFPA

Madame la Ministre du Travail,

Les Organisations Syndicales CGT, CFDT, FO et SUD, sollicitent une audience le 6 décembre 2018.

Les annonces faites depuis le 18 octobre, par la direction générale de l'AFPA qui nous informe sur un projet de réorganisation qui entraînerait le licenciement de minimum 1541 salariés et maximum de 1995 salariés, ainsi que les fermetures de 38 centres nous inquiètent fortement. Vous comprendrez que ces annonces créent chez les salariés de l'AFPA de la souffrance et de l'incompréhension de ne pas voir l'Afpa beaucoup plus inscrite dans les politiques de formation professionnelle et notamment dans le cadre du Programme d'Investissements dans les Compétences (PIC).

En effet depuis un an, le gouvernement ne cesse d'annoncer ce programme doté d'un budget jamais égalé depuis de nombreuses années, pour rappel 15 Milliards d'euros sur 5 ans, qui seraient consacrés à la formation professionnelle. Le Plan Investissement Compétences est, selon vos annonces, *« le plus grand investissement que notre pays n'ait jamais entrepris pour la formation des plus fragiles : inédit à la fois au regard des montants consacrés et sa durée pluriannuelle »*.

Les représentants d'Organisations Syndicales que nous sommes, comme les salariés que nous représentons, se trouvent donc dans l'incompréhension totale. Le projet de la directrice générale de l'AFPA nous semble très éloigné des besoins des demandeurs d'emploi que nous formons. Notre professionnalisme est reconnu et le taux de retour à l'emploi de nos stagiaires approche les 70%. C'est avec une parfaite connaissance de nos métiers et la présence territoriale actuelle de nos centres AFPA, que nous arrivons à maintenir ce taux de retour à l'emploi et l'accès de tous à une formation. Les organisations syndicales CGT, CFDT, FO et SUD sont très attachées au développement de l'AFPA ainsi qu'à la formation de tous les citoyens qui, depuis de nombreuses années permettent un retour à l'emploi avec un Titre reconnu par le Ministère dont vous avez la charge.

En janvier 2017, l'AFPA a changé de statut et est devenue un EPIC, l'ordonnance qui a permis ce changement dispose :

- Article L. 5315-1. – Un Établissement public industriel et commercial contribue au service de l'emploi mentionnée à l'article L. 5311-1. À ce titre :
  1. Il participe à la formation et à la qualification des personnes les plus éloignées de l'emploi et contribue à leur insertion sociale et professionnelle.
  2. Il contribue à la politique de certification menée par le ministre chargé de l'emploi.
  3. Il contribue à l'égal accès des femmes et des hommes à la formation professionnelle et à la promotion de la mixité des métiers.
  4. Il contribue à l'égal accès, sur l'ensemble du territoire, aux services publics de l'emploi et de la formation professionnelle.

Nous souhaiterions échanger avec vous, pour que l'AFPA et ses salariés retrouvent tous les moyens de fonctionner. Supprimer des emplois et fermer des centres détruirait le maillage territorial et contribueraient à limiter les offres de formations que nous proposons en ne permettant plus à tous les citoyens d'accéder à une formation de qualité, droit pourtant garanti par la Constitution. L'égal accès sur l'ensemble du territoire au service public de l'emploi et de la formation professionnelle ne pourrait plus être respecté.

Nous espérons que vous répondrez favorablement à notre demande.

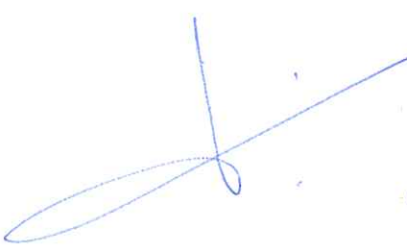
Dans l'attente, nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre du Travail, l'expression de notre haute considération.

P/la CGT

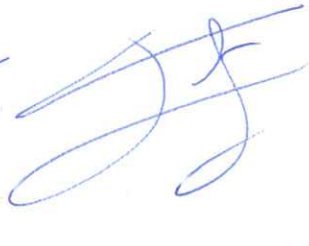
P/la CFTD

P/la CGT-FO

P/SUD-Solidaires



Yann CHEREC  
Secrétaire Général



Jean-François GUERUT  
Secrétaire Général



Nathalie TONDOLO  
Secrétaire Générale



Richard LALAU  
Secrétaire Général